

## Action publique et action civile

Par **amadou**, le **04/10/2011** à **16:00**

slt j'ai 2 questions à vous poser d'abord depuis l'arrêt Placet on constate que la plainte avec constitution de partie civile met en mouvement l'action publique au même titre que le réquisitoire du parquet. Pourquoi cela n'a pas été connu de bouleversement. Ensuite sur le terrain de l'enquête en cas de flagrant délit quelle est la hiérarchie entre le ministère public, l'officier de police judiciaire et l'enquêteur?

Par **clem**, le **04/10/2011** à **16:18**

Bonjour et bienvenue sur le forum

Je vais chercher les réponses à tes questions mais je tenais à t'informer que l'écriture "texto" et abrégée n'est pas "tolérée" sur ce forum qui s'adresse à des juristes et des non juristes mais qui tiens à rester un outil de référence en matière juridique. La moindre des choses lorsque l'on demande un renseignement est de faire l'effort de formuler correctement et sans abréviation sa question.

Par **marianne76**, le **17/11/2011** à **22:42**

[citation]l'écriture "texto" et abrégée n'est pas "tolérée" [/citation]. Oui c'est tout à fait catastrophique, c'est bien simple je n'arrive même pas à vous lire.

Par **Camille**, le **18/11/2011** à **11:41**

Bjr,

<http://www.traducteur-sms.com>

Et hop !

[citation]

**14% corrigés. Verlaine doit se retourner dans sa tombe.**[/citation]

[smile4]